

JOURS DE FRACTIONNEMENT

Grâce à l'action de FO LCL, les jours de congés supplémentaires pour fractionnement sont rétablis. Ils sont calculés automatiquement depuis 2014. Pour les obtenir, pensez à bien respecter les règles suivantes :

- pour 1 jour supplémentaire, il faut prendre impérativement **10 jours consécutifs** de Congés Payés (CP) en **période d'été** (1er mai - 31 octobre) et entre 2 et 4 jours de CP en **période d'hiver**
- pour 2 supplémentaires, il faut prendre impérativement **10 jours consécutifs** de CP en **période d'été** et 5 jours de CP ou plus pris en **période d'hiver**

Vous ne devez pas intercaler des RTT entre les jours de CP. En revanche, rien ne vous empêche d'accoler des RTT Salarié avant ou après vos CP.

Attention : la 5ème semaine de CP n'ouvre pas droit à congé supplémentaire. Si vous souhaitez bénéficier des 2 jours supplémentaires, vous devez poser, au maximum, **15 jours de CP** en **période d'été**.

Une vidéo explicative est disponible sur notre site

FO-LCL.FR



1^{er} MAI

En 2026, le 1^{er} mai tombe un vendredi.

Tous les salariés de LCL ne travaillant pas ce jour-là bénéficieront d' **1 jour de récupération** (quel que soit leur temps de travail).

Ce jour de récupération doit être saisi dans **MySelfRH**, à compter du 2 mai et avant le 31 décembre 2026.



INFO MEMENTO



HEURE DE « FÊTE DES MÈRES »

Les mamans d'enfant(s) de moins de 16 ans disposent d'1 **heure de sortie anticipée** spéciale "fête des mères", à **prendre avant le 31 juillet 2026**



JOURS FÉRIÉS ET PONTS 2026



Délégation Nationale FO LCL
2 avenue de Paris, BC 401-11, 94800 VILLEJUIF
Tél : 01 42 95 12 05 / 06 Fax : 01 42 95 10 75
FO_delegation-nationale@lcl.fr



Site fo-lcl.fr





Pour le 1er MAI : 1 jour de récupération sera à poser entre le 2 mai et le 31 décembre 2026 pour les salariés ne travaillant pas le vendredi 1^{er} mai 2026

* + 1 jour de RTT entreprise supplémentaire pour l'année 2026

Restez informés
et connectés à FO-LCL



JOURS FÉRIÉS ET PONTS 2026

LUNDI - VENDREDI

MARDI - SAMEDI *

JEUDI 1^{er} JANVIER

JOUR DE L'AN

LUNDI 6 AVRIL

LUNDI DE PÂQUES

VENDREDI 1^{er} MAI

FÊTE DU TRAVAIL

SAMEDI 2 MAI

PONT DE LA FÊTE DU TRAVAIL

VENDREDI 8 MAI

VICTOIRE 1945

JEUDI 14 MAI

ASCENSION

VENDREDI 15 MAI

PONT DE L'ASCENSION

LUNDI 25 MAI

LUNDI DE PENTECÔTE

LUNDI 13 JUILLET

PONT DE LA FÊTE NATIONALE

MARDI 14 JUILLET

FÊTE NATIONALE

SAMEDI 15 AOÛT

ASSOMPTION

MERCREDI 11 NOVEMBRE

ARMISTICE

VENDREDI 25 DÉCEMBRE

NOËL

SAMEDI 26 DÉCEMBRE

PONT DE NOËL